

COMMUNE DE MALAUZAT

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE MUNICIPALE
DU VENDREDI 25 FEVRIER 2011**

L'an deux mil onze et le vendredi vingt cinq février, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Jean-Paul AYRAL conformément à l'article L 2121-10 du CGCT, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour modifié ci-après :

Étaient présents : Mesdames BOUYGE Maryse et MAILLOT Marie-Paule. Messieurs AYRAL Jean-Paul, DESEMARD Georges, FOURNIER José, JOLY Jean-Paul, LARGERON Gilles, LAUDOUZE Jean-Louis, MICLET Daniel et ROUSSY Raphaël.

Absents représentés : Mr TRIOUX donne pouvoir à Mr AYRAL. Mme AUZILLON donne pouvoir à Mr LAUDOUZE.

Absent excusé : Mr PAPPALARDO Pierre.

✓ **Aménagement « Chemin de la Pisciculture & Place de la Fontaine » :**

• **Démolitions des ruines :**

L'entreprise GIRAUD a terminé la démolition des ruines de la parcelle AN 84. Les encadrements en pierre de Volvic ont été récupérés ainsi que quelques autres pierres. Le reste a servi pour remblayer la cave et le terrain.

• **Reconstruction Murs Parcelle AN 84. Achat de fournitures :**

La vétusté des murs n'a pas permis de les garder d'où une reconstruction en régie directe (en accord avec les propriétaires riverains même si murs appartenant à la commune). Le coût prévisionnel des matériaux est estimé à 2 500 €TTC. **Vote à l'unanimité.**

• **Arpentage :**

Le cabinet GEOVAL prépare le document d'arpentage nécessaire à la division de la parcelle AN 84 permettant ainsi les échanges de parcelles par actes notariés.

• **Modificatif Tracé Chaussée :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les caractéristiques principales du projet de réfection de la 2^o tranche du Chemin de Pisciculture et expose qu'initialement, le souhait de la commune était de baisser le niveau actuel de la chaussée pour préserver au mieux l'accès des propriétés riveraines. Cependant, le positionnement de la conduite gaz (70 cm de profondeur) ne le permet pas sans entraîner des surcoûts importants.

Par conséquent, le cabinet de géomètres GEOVAL propose un nouveau tracé :

- Rétrécissement de la chaussée avec sens prioritaire aux véhicules venant de la Place de la Fontaine ;
- Possibilité de se croiser en se garant temporairement vers le parking et par la création de refuges le long de ce sens unique,
- Constitution d'un trottoir de bonne largeur : au moins 1,50m (au-dessus de la conduite de gaz),
- Continuité du trottoir permettant une jonction piétonne entre la Place de la Fontaine et la partie rénovée,

- Limitation de la vitesse des véhicules et création de passages piétons.

Ce nouvel aménagement important présente deux avantages : renforcement de la sécurité (routière et piétonnière) et amélioration de la qualité de la bande de roulement en limite de voie. **Vote à l'unanimité**

- **Enfouissement des réseaux FRANCE TELECOM / Chemin de la Pisciculture – 2° tranche :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 entre le SIEG, le Conseil Général et France Télécom, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 5 712,09 €TTC.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.
- **L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 8 252,40 €TTC à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services de France Télécom.**
- France Télécom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- **Le Conseil Général subventionne à hauteur de 30% du coût TTC, le coût restant à la charge de la commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques.**

Vote à l'unanimité

- ✓ **Extension Réseau Eau Potable / Impasse Pré de la Cure / Complément de Travaux :**

Complément de travaux. Le coût définitif est de 746,23 €TTC au lieu de 696,87 €TTC. **Vote à l'unanimité**

- ✓ **Demande de subvention DETR 2011 :**

- **Mobiliers scolaires et administratifs :**

Monsieur le Maire expose que la loi de Finances 2010 pour 2011 a créé la **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**, fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR). A la programmation 2011, une nouvelle catégorie d'opérations éligibles a été ajoutée : les dépenses de mobiliers (hors matériels informatiques) pour les locaux scolaires et les mairies.

Proposition d'inscription : acquisition d'armoires de classements pour la mairie et l'école ; de tables et de chaises pour les classes de maternelles et de primaires ; de divers mobiliers pour aménager le bureau de la directrice de l'école et dont le coût prévisionnel s'élève à 7 000 €HT soit 8 372 €TTC

Vote à l'unanimité

Autre dossier DETR 2011 à déposer = Réfection Toitures Ecole : cf délibération du 3/12/2010.

- ✓ **Aménagement Terrain Foot :**

- **Vestiaires Terrain de Football :**

Projet Vestiaires = 180 m² en parallèle du terrain (pas de changement quant au projet présenté lors de la séance du 28 janvier dernier).

- **Aménagement Parking :**

Situé à l'entrée actuelle du terrain : 20 places + 2 places PMR. Cette aire de stationnement sera clôturée.

Une réflexion a été menée avec le Conseil général sur la faisabilité de places de stationnement le long du CD 715 (Route des Mauvaises). Buser le fossé afin d'aménager des places de stationnement = 13 places + cheminement piétonnier avec plantations d'arbres. Aménagement à la charge de la commune.

Le coût prévisionnel est estimé à 2 700 €HT (fournitures diverses + drain).

- **Construction local technique Terrain Foot :**

Concernant la construction de ce local technique en bardage bois naturel, le permis de construire a été déposé. Ce local doit être construit en amont des vestiaires afin de stocker tout le matériel de l'ESV et l'outillage des employés dès le début de démolition des vestiaires actuels. Ce local sera exécuté en régie directe. Toutes les fournitures nécessaires à ces travaux de maçonnerie feront l'objet de bons de commandes ou de devis.

Le coût des fouilles est estimé à 840 €HT Chiffrage des matériaux en cours. **Vote à l'unanimité**

✓ **Autres Travaux :**

- **Construction Local Rangement Ecole :**

Le permis de construire est en cours d'instruction à la DDT de Riom. Cette construction serait également exécutée en régie directe sauf les fouilles estimées à 555 €HT.

Chiffrage des matériaux en cours. **Vote à l'unanimité**

- **Toitures Ecole :**

Les travaux de réfection de la toiture de l'école sont programmés pendant les vacances d'été ce qui implique que la construction du local de rangement soit terminée fin juin pour permettre le raccordement correct des toitures.

- **Restauration du lavoir :**

Traitement des murs extérieurs en pierres apparentes.

- **Colombarium :**

Les projets seront étudiés prochainement.

- **Bâtiment Mairie :**

Les menuiseries (façade arrière du bâtiment public) sont en cours d'installation.

Le Maire de MALAUZAT

Jean-Paul AYRAL